

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019

Présidente : PEIRO Marielle

Conseillers présents : ALASSET Jean-Luc, BELINGUIER Hervé, BOURROUNET Gilles, MAYNADIER Éric, POIRIER Elise, VISENTIN Franck.

Conseillers absents : RAGUENET Patrice (procuration à Franck VISENTIN), TAURINES Marc, TERRIER Véronique.

Le Conseil Municipal a été convoqué le 04/04/2019 pour 20h30.
La séance est ouverte à 20h56.

POIRIER Elise a été nommée secrétaire de séance.

- Validation du PV du 7 février 2019,

POUR à l'unanimité

1. Mise en place d'une convention de location pour les garages : Régularisation d'une situation datant de 2008, (Délibération n° 05-2019)

Madame la Maire, informe le conseil municipal, que deux des garages sont loués depuis fin 2008. Après recherche et interrogation des personnes concernées, il a été constaté qu'aucune convention n'a été établie.

Il convient de régulariser cette situation. Afin d'émettre un « avis de somme à payer » et de justifier la légalité de « l'émission du titre » auprès de la perception, Madame la Maire propose d'établir une convention d'occupation précaire et révocable avec les locataires faisant mention des dates des premières mises à disposition.

Après lecture de cette convention d'occupation précaire et révocable, Madame la Maire demande au conseil municipal de se prononcer pour l'autoriser à la signer.

Résultat du vote : POUR à l'unanimité

2. Convention de défense contre l'incendie, avec le SPEHA, (Délibération n° 06-2019)

Pour information, le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) effectue sous sa responsabilité un contrôle des bornes et poteaux d'incendie tous les deux ans. Mais il ne réalise pas le débit et la pression, ni la remise en conformité des appareils.

Le conseil syndical du SPEHA (Service Public de l'Eau Hers Ariège) a approuvé une convention de défense contre l'incendie le 14/12/2017. Il en a fixé le prix du contrôle à 30€

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019

HT par borne ou poteau d'incendie.

Cette convention permet aux municipalités, dont la responsabilité incombe aux maires, que le SPEHA réalise les contrôles tous les deux ans, en décalé du SDIS.

Les contrôles peuvent être réalisés par une entreprise privée ou par le SPEHA.

Après lecture de cette convention « pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit/pression des bouches et poteaux d'incendie communaux »,

Madame la Maire demande au conseil municipal d'accepter la convention avec le SPEHA et de l'autoriser à signer les documents.

Résultat du vote : POUR à l'unanimité

3. Dissolution du SIVURS : Répartition du patrimoine, (Délibération ri° 07-2019)

Madame La maire précise que le 21/02/2019 les élus membres du service de restauration ont acté à la majorité la cession de la cuisine centrale au SICOVAL ainsi que les principes des clés de répartition du patrimoine, dans le cadre du processus de dissolution du SIVURS.

Madame La maire donne la parole à Monsieur Franck VISENTIN délégué afin qu'il explique ces principes de répartition et détaille la convention.

La clé de répartition pour notre commune est de 0.32%.

Notre répartition de la trésorerie générée par la dette du SIVURS est nulle et celle du patrimoine s'élève à 2 194.03€.

La commune membre doit se prononcer sur ces principes de répartition et sur le projet de convention afférent.

Résultat du vote : POUR à l'unanimité

4. Rétrocession des parties communes du lotissement « Les hauts de Rouca » à la commune, (Délibération n° 08-2019)

Madame La maire expose que tous les documents nécessaires à cette rétrocession ont bien été remis par le bureau de l'ASL (Association Syndicale Libre des Hauts de Rouca). Elle propose aux membres présents du conseil municipal :

- l'acquisition à l'Euro symbolique des parties communes du lotissement (voirie, ouvrages d'assainissement collectif, bassin de rétention, réseaux d'éclairage public et d'eau potable, poteau d'incendie et espaces verts),
- le transfert des équipements aux EPC1 compétents (Pool routier de la communauté des communes, SMEA31, SDEHG et SPEHA),
- que les droits et honoraires seront à la charge de l'ASL des Hauts de Rouca,
- à l'autoriser à signer l'acte notarié et toutes les pièces relatives à cette

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019

rétrocession.

Monsieur Eric MAYNADIER, résident du lotissement des Hauts de Rouca, ne prend pas part au vote.

Résultat du vote : 7 voix POUR

5. Approbation du Compte de Gestion Commune et assainissement 2018, (Délibération n° 09-2019)

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis du Compte de Gestion 2018 de l'Assainissement et de la Commune, tenus par Madame la Perceptrice de Villefranche de Lauragais sont strictement conformes aux écritures de la comptabilité administrative de la Commune.

Résultat du vote : POUR à l'unanimité

6. Approbation du Compte Administratif Assainissement 2018, (Délibération n° 10-2019)

Le conseil municipal examine le compte administratif 2018 du service d'assainissement qui s'établit ainsi :

En Euros	Exploitation	Investissement
Dépenses	26 042,99	51 677,78
Recettes	72 932,33	31 926,95
Solde 2018	+ 46 889,34	- 19 750,83
Report solde 2017	0	- 45 861,89
Résultat de clôture 2018	+ 46 889,34	- 65 612,72

Hors de la présence de Madame la Maire et sous la présidence de Monsieur Franck VISENTIN, 1er adjoint, le conseil municipal approuve avec

Résultat du vote : 7 voix POUR

7. Approbation du Compte Administratif Commune 2018, (Délibération n° 11-2019)

Le conseil municipal examine le compte administratif 2017 de la commune qui s'établit ainsi :

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019

En Euros	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	292 005,12	47 702,02
Recettes	430 734,39	60 592,39
Solde 2018	+ 138 729,27	+ 12 890,37
Report solde antérieur	+ 219 453,61	- 14 587,38
Résultat de clôture 2018	+ 358 182,88	- 1 697,01

Hors de la présence de Madame la Maire et sous la présidence de Franck VISENTIN, 1er adjoint, le conseil municipal approuve, avec

Résultat du vote : 7 voix POUR

8. Affectation du résultat 2018 Commune, (Délibération n° 12-2019)

Compte tenu des résultats de clôture 2018, Madame la Maire propose d'affecter :

Compte 1068: Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	1 697,01€
Ligne 002: Excédent de résultat de fonctionnement reporté R002) :	

Résultat du vote : 7 voix POUR

9. Vote des 3 taxes, (Délibération n° 13-2019)

La commission finance propose de conserver les mêmes taux que l'an passé :

Taxe d'Habitation :	14.64%
Taxe Foncière (bâti) :	15.95%
Taxe Foncière (non bâti) :	142.42%

Résultat du vote : POUR à l'unanimité

10. Révision des loyers, (Délibération n° 14-2019)

La commission finance informe le Conseil Municipal que les loyers doivent être révisés chaque année et augmentation ou pas, une délibération doit être prise.

L'augmentation se base sur l'indice de référence de Foyer.

Le conseil municipal après avoir débattu décide :

4/6

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019

Loyer mensuel logement ECOLE de 390€ passe à 410€,
Loyer mensuel logement MAIRIE de 510€ passe à 520€,
Loyer mensuel des GARAGES de 34€ passe à 35€,

Loyer mensuel professionnel des infirmières de 140€ reste inchangé, vu la vétusté et dans l'attente des travaux.

Résultat du vote : POUR à l'unanimité

11. Subventions aux associations,

Du CCAS : (délibération n° 15-2019) : **0 €**

Du CAL: (délibération n° 16-2019) : **3 100€**

dont 100€ de remboursement du trompettiste commandé par la commune pour la cérémonie du centenaire de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale.

Des Boulistes Lagardais : (délibération n° 17-2019) : **500 €**

D'Autan des Villages : (délibération n° 18-2019) : **100 €**

De la FNACA: (délibération n° 19-2018) : **60 €**

De Carrillons d'Oc : (délibération n° 20-2018) : **50 €**

Du Comité du Lauragais des Anciens Combattants : (délibération n° 21-2018) : **40 €**

Résultat du vote : POUR à l'unanimité

12. Approbation Budget Primitif

Commune, (Délibération n° 22-2019)

Madame la Maire présente le Budget Primitif 2019 de la commune qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
<i>Charges</i>	107 450.00		<i>Atténuation Charges</i>	400.00	
<i>Charges Personnel</i>	195 000.00		<i>Produits Services</i>	60 000.00	
<i>Atténuation Produits</i>	25 000.00		Impôts et taxes	159 000.00	
<i>Charges financières</i>	12 000.00		Dotations	84 000.00	
<i>Autres dépenses</i>	30 000.00				
<i>Autres Charges</i>	137 550.00		<i>Autres produits</i>	15 000.00	
Dépenses réelles Ss/ToT		507 000.00	Recettes réelles Ss/ToT		318 400.00
Dépenses d'ordre		167 885.87	Recettes d'ordre		0.00
Report Résultat (Déficit)		0.00	Report Résultat (Excédent)		356 485.87
TOTAL		674 885.87	TOTAL		674 885.87

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
<i>Dépenses d'équipement</i>	244 281.00		<i>Subvention et dotations</i>	72 296.00	
			<i>Emprunts</i>	20 000.00	
			<i>Dotation Fonds divers</i>	2 500.00	
<i>Remboursement d'emprunts</i>	18 400.87		<i>Affectation résultat</i>	1 697.01	
Dépenses réelles Ss/ToT		262 681.87	Recettes réelles Ss/ToT		96 493.01
Dépenses d'ordre		0.00	Recettes d'ordre		167 885.87
Report Résultat (Déficit)		1 697.01	Report Résultat (Excédent)		0.00
TOTAL		264 378.88	TOTAL		264 378.88

Résultat du vote : POUR à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES:

- Abattage du Marronnier d'Inde devant le cimetière pour 225€ prévu le 11/04/2019.
- Subvention versée en décembre 2018 de 8 400€ pour la mise en sécurité du village.

INFOS DIVERSES :

- Toulouse métropole renonce à la fusion du département sur le périmètre de la métropole (suite au soutien des communes, etc..).
- Suite à l'Adhésion pour la mise en place de la protection des données, Madame DAGOU Stéphanie, secrétaire a été désignée comme relai RGQPD (CNIL). Elle suivra une formation le 24/04/2019.
- L'élagage du platane devant l'entrée de l'école a été effectué le 5/03/2019. Il devrait être enlevé au mois de juillet 2019 en bénévolat.

Madame la Maire lève la séance à 23h42

Fait à Lagarde, le 15 avril

Marielle PEIRO,
Présidente

Elise POIRIER,
Secrétaire de séance